

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance extraordinaire en date du 24 avril 2025, à 19h30 à la salle du conseil située au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

1. MOT DE BIENVENUE
2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. **AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT AU CONTRAT DE SERVICE POUR LE PAVAGE DU DOMAINE DESPINS**
5. **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA NO 1 A LA CONVENTION D'AIDE FINANCIERE DU PROGRAMME D'AMELIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)**
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN**

Le Conseil de la municipalité de Saint-Lucien siège en séance extraordinaire en date du 24 avril 2025, à 19h30 à la salle du conseil située au 5250, 7^e Rang à Saint-Lucien.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Stéphane Roberge, conseiller	siège no 1
Madame Chantal Fortier Duchaine, conseillère	siège no 2
Monsieur Richard Sylvain, conseiller	siège no 4
Monsieur Michel Côté, conseiller	siège no 5
Monsieur Robert Talbot, conseiller	siège no 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame Maryse Collette, mairesse.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

1. MOT DE BIENVENUE

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du conseil.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposeur : M. Michel Côté Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-04-083

4. AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT AU CONTRAT DE SERVICE POUR LE PAVAGE DU DOMAINE DESPINS

CONSIDÉRANT QUE	des travaux de réhabilitation des rues publiques du domaine Despins sont prévus au budget 2025 ;
------------------------	--

CONSIDÉRANT QUE	la résolution 2023-06-178 a mandaté un contrat spécifique à la firme EXP portant le numéro de projet DRU-23012766 pour les plans et devis et la surveillance des travaux;
------------------------	---

CONSIDÉRANT QUE	des modifications au contrat original sont nécessaires pour répondre aux nouvelles exigences ;
------------------------	--

CONSIDÉRANT	les vérifications, échanges et assistance concernant la structure de chaussée existante qui ne faisaient pas partie du mandat initial ;
--------------------	---

CONSIDÉRANT	les vérifications, analyse et échanges concernant les possibilités pour la gestion des eaux pluviales et le drainage problématique de la structure de chaussée qui ne faisaient pas partie du mandat initial ;
CONSIDÉRANT	la production beaucoup plus complexe des plans et devis en fonction du concept retenu pour les travaux versus celui initialement prévu lors du dépôt de l'offre de service ;
CONSIDÉRANT QUE	les bordereaux d'estimation et de soumission sont beaucoup plus complexes en fonction du concept retenu pour les travaux versus ceux initialement prévus lors du dépôt de l'offre de service ;
CONSIDÉRANT QUE	l'exécution des plans et devis aura lieu en 2025 au lieu de 2023 ;
EN CONSÉQUENCE,	IL EST PROPOSÉ : - D'autoriser Mme Nadia Talbot, directrice générale et greffière-trésorière par intérim à signer l'avenant ACS-01 du projet DRU-23012766 d'un montant de 14 800.00\$ plus taxes applicables couvrant les honoraires additionnels pour la réalisation des plans et devis.

Proposeur : M. Stéphane Roberge Appuyeur : M. Richard Sylvain

Adoptée. #2025-04-084

5. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA NO 1 A LA CONVENTION D'AIDE FINANCIERE DU PROGRAMME D'AMELIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)

CONSIDÉRANT QUE	le Conseil du trésor a modifié les modalités de versement du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), permettant ainsi au Ministère d'accélérer les versements d'aide financière aux municipalités ;
CONSIDÉRANT QUE	le Ministère peut maintenant verser la quasi-totalité de l'aide financière promise à la Municipalité pendant la période de réalisation des travaux sur la base de suivis d'avancement des dépenses ;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité de Saint-Lucien est tenue de transmettre annuellement un suivi de l'avancement des travaux au Ministère ;
CONSIDÉRANT QUE	l'addenda no 1 apporte les ajustements requis à la convention d'aide financière déjà signée pour le projet en objet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ :

- D'autoriser Mme Maryse Collette, mairesse, à signer l'addenda no 1 à la convention d'aide financière du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);
- De transmettre un exemplaire dûment signé de cet addenda au Ministère par courriel accompagné de la présente résolution.

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : Mme Chantal Fortier Duchaine

Adoptée. #2025-04-085

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ de lever l'assemblée. (19h40)

Proposeur : M. Richard Sylvain Appuyeur : M. Robert Talbot

Adoptée. #2025-04-086


Maryse Collette
Mairesse


Nadia Talbot
Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim